



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2019/2020

## PROCES-VERBAL N° 24

---

Réunion restreinte du Mardi 14 Janvier 2020

---

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

##### **TOURNAN-EN-BRIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 77 470 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 15/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du revêtement (date mise à disposition : 13/09/2019) et de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 5 SYE ainsi que des documents transmis :

- A.O.P..
- Plans de l'aire de jeu et de situation.
- Plan des vestiaires.

La Commission reste en attente des tests in situ pour prononcer le classement définitif du terrain et demande la ville de les transmettre dès que ceux-ci auront été réalisés.

##### **LOGNES – GYMNASSE DE LA FRATERNITE – 77 258 99 01**

Cette installation n'avait jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FUTSAL 2 ainsi que des documents transmis :

- P.V. C.D.S. mentionnant la capacité d'accueil
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Rapport de visite de M. GODEFROY (visite du 12/09/2019)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'installation en niveau FUTSAL 2.**

*Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.*

**ST THIBAUT DES VIGNES - STADE JAMES RUZZANTE 3 - NNI 77 438 01 03**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 s jusqu'au 03/02/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT A8 SYE ainsi que des documents transmis :

- Plan côté du terrain
- Plan de situation
- Plan des vestiaires

Installation visitée le 19/12/2019 par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S. et M. MARQUES de la C.D.T.I.S du District de la Seine-et-Marne.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'installation en niveau FOOT A8 SYE jusqu'au 14/01/2030.**

*La présente décision est transmise à la C.F.T.I.S. pour saisie du classement dans FOOT2000.*

**LA COURNEUVE – PARC DES SPORTS INTERDEPARTEMENTAL N°2 – NNI 93 027 02 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 01/05/2011.

Une première visite des installations sportives avait été faite le 18/05/2016.

En l'absence de transmission des documents nécessaires, l'installation n'a jamais pu être classée.

M. ORTUNO a visité les installations le 13/01/2020.

La Commission demande au propriétaire des installations de lui fournir tous les documents permettant de classer le terrain à savoir :

- A.O.P. ou attestation de capacité inférieure à 300 places ;
- Plans côté de l'aire de jeu et de situation ;
- Plan côté des vestiaires ;
- Tests in situ du terrain ;

La Commission attire l'attention du propriétaire sur la non-continuité de la main courante derrière l'un des 2 buts. Elle demande à ce que la main courante soit continue lors du déroulement des rencontres.

Dans l'attente de ces documents, la Commission autorise le déroulement des compétitions officielles jusqu'au 30/06/2020 sous réserve de sa remarque concernant la main courante.

**1.2. Confirmations de niveau de classement****1.3. Changements de niveau de classement****MAGNANVILLE – COMPLEXE SPORTIF RIFFAUD 2 – 78 354 01 02**

Cette installation était classé en niveau 6s jusqu'au 11/05/2019.

Installations visitées par M. DENIS le 02/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique).

**En l'absence des tests in situ et au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 14/07/2020.**

**La Commission demande à la Ville de transmettre les tests in situ une fois que ceux-ci auront été réalisés afin de prononcer le classement définitif du terrain.**

**SANTENY – STADE DIDIER BOUTTEN – NNI 94 070 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5s jusqu'au 20/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5SYE SYE ainsi que des documents transmis :

- Plan côté du terrain
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité
- Tests in situ du 30/08/2019

Installation visitée le 23/10/2019 par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S..

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'installation en niveau FOOT 5 SYE jusqu'au 14/01/2030.**

*Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.*

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

#### **SAINT-THIBAUT-LES-VIGNES – STADE MUNICIPAL 1 – 77 438 01 01**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 25/10/2019.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite de M. GODEFROY du 23/10/2019 :

- Eclairage moyen horizontal : 165 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.75
- Rapport Emini/Emaxi : 0.69

**La C.R.T.I.S. prononce le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/01/2022.**

#### **SAINT-BRICE-SOUS-FORET – STADE LEON GRAFFIN 2 – 95 539 01 02**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 03/12/2019.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite de M. FEBVAY (C.D.T.I.S du District du Val-d'Oise) du 03/12/2019 :

- Eclairage moyen horizontal : 150 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

**La C.R.T.I.S. prononce le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/01/2022.**

#### **TOURNAN-EN-BRIE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 77 470 01 01**

Suite au contrôle initial de l'éclairage du terrain susnommé effectué le 18/11/19, il a été constaté que des réglages étaient nécessaires pour un classement minimum en niveau E5.

Avec l'accord de Madame CARREY Directrice Générale des Services de la ville de TOURNAN-EN-BRIE, un nouveau contrôle de l'éclairage a été réalisé le lundi 13 janvier à 18h.

M. GODEFROY, représentant la C.R.T.I.S., a réalisé ce nouveau contrôle en présence de Mme CARREY, Ms. DEMANGEL et DEBUSSCHERE du club de GRETZ TOURNAN S.P.C, et M. MARQUES de la C.D.T.I.S..

#### **ST THIBAUT DES VIGNES - STADE JAMES RUZZANTE 3 NNI 77 248 01 03**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau EFOOT A11 ainsi que des documents transmis :

- Certificat de conformité des installations électriques
- Tiré ordinateur

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite de M. GODEFROY du 19/12/2019 :

- Eclairage moyen horizontal : 148 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59

**La C.R.T.I.S. prononce le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau EFOOT A11 jusqu'au 14/01/2022.**

## **2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)**

### **FRANCONVILLE – STADE JEAN ROLLAND 1 – NNI 95 252 0101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 22/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 09/12/2019.

Mesures relevées par M. ORTUNO le 09/12/2019.

Total des points : 6730 lux.

Eclairage moyen : 269 lux.

Facteur d'uniformité : 0,84.

Rapport E min/E max : 0,65.

**La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/01/2021.**

*Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.*

## **2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage**

### **SAINT-GRATIEN – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 95 555 03 01**

Cette installation est classée en Niveau FOOT A11s jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la mise en place d'un gazon synthétique et d'un éclairage.

Elle prend connaissance des documents transmis :

- Lettre d'intention du 09/01/2020, signée du Maire.
- Note de présentation.
- Demandes d'avis préalable installations sportives et éclairage signées en date du 09/01/2020.
- Plans du terrain.
- Plan de situation.
- Plan de coupe technique.
- Dossier technique de l'éclairage.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S donne un avis préalable pour un classement de l'installation en niveau 6SYE et de l'éclairage en niveau E5.**

## **3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE**

### **EPINAY SOUS SENART - GYMNASSE COMPLEXE SPORTIF – NNI 91 215 99 01**

Suite à un entretien téléphonique avec Mme DIOMBANA du Service des Sports de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART, dans le cadre du classement initial Futsal du gymnase susnommé, un rendez-vous a été pris le lundi 20 janvier 2020 à 10 h 00 sur place pour le contrôle des installations par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S.

La Commission a informé le Service des Sports de la ville d'Epina y sous Sénart et le club d'EPINAY ATHLETICO FC, que les installations devront être en configuration Futsal.

## **4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.**

## **5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.**